

# LE TRAIT D'UNION

volume 44, numéro 1; Janvier 2019

Concert de Noël

p. 10



**Municipalité Saint-  
Bruno-de-Kamouraska**

321, rue de l'Église, bureau 1  
Saint-Bruno-de-Kamouraska  
(Québec) G0L 2M0

Téléphone : 418 492-2612

Courriel : dg@stbrunokamouraska.ca



**Mini Excavation**

- Test de sol
- Pose de drain
- Réparation de fondation

**Jean-Claude Levesque**

334, rue de l'église  
Saint-Bruno

418-492-7803

Ce journal communautaire est publié par :  
Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.  
4, du Couvent, C.P. 3  
Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone : (418) 492-5178

Courriel: [trdunion@globetrotter.net](mailto:trdunion@globetrotter.net)

### Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada  
ISSN 1197-4087

### Politique du journal

Tout article pouvant porter atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

### Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

### Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

### Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 290 exemplaires certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

**Date de tombée des articles**

20 Janvier 2019



### Conseil d'administration

**Présidente :** Constance Gagné, 492-5178  
**Vice-présidente :** Angèle Dionne 492-9690  
**Trésorière :** Sonia Gagné, 492-3779  
**Secrétaire :** Claudaette Rivard 492-1612  
**Directrice :** Micheline Dionne, 492-5281

### L'Équipe du journal

**Rédacteur en chef** Équipe du journal

### Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

### Collaboration

Conseil municipal	Constance Gagné
Lise Lemay	Richard Caron
Myrtha St-Pierre	Roxanne Morin
Lisette Talbot	Marie-Claude Soucy
Angèle Dionne	

### Sommaire :

Page 3 : Reconnaissance bénévole - Dîner des Rois  
Page 4-9 : Chronique municipale  
Page 5 : Enregistrement des chats et chiens - Rappel  
Page 9: Comité d'embellissements  
Page 10 : Concert de Noël - Les Habitations  
Saint-Bruno  
Page 11 : Atelier art et foi - Collecte de sang - 50 ans +  
Page 12 : Place de l'église  
Page 13 : Chronique culinaire  
Page 14-15 : Refonte des normes du travail  
Page 15 : Horaire patinoire  
Page 16-17 : Nouvelle mesures du code sécurité rou  
tière  
Page 17 : Comité du 125<sup>e</sup>  
Page 18 : Horaire d'ouverture  
Page 19-20 : Commanditaires



## Reconnaissance bénévole

Bénévole : Définition du Petit Larousse

Qui fait quelque chose de bonne grâce, sans obligation et gratuitement.

Tout le monde connaît cette définition car la plupart d'entre nous sommes des bénévoles.

Alors aujourd'hui, j'aurais pu tirer un nom au hasard et je serais tombée sur un ou une bénévole.

Mais nous nous sommes entendu sur un nom en particulier.

Vous dire depuis combien d'années elle fait du bénévolat, je ne peux pas, car elle était à Saint-Bruno bien avant moi, étant donné qu'elle est née ici. Cette personne HA HA, on ne sait pas encore si c'est une femme ou un homme.

Les comités auxquels elle s'est jointe pour faire du bénévolat sont nombreux. Comité d'action communautaire, Bibliothèque depuis plusieurs années, conseil d'administration du club des 50 ans et +, comité des repas après funérailles, membre de direction de notre journal local le Trait d'union, conseil d'administration du Cercle de Fermières de St-Pascal.

Mère de famille de 2 filles donc grand-maman, appelée au secours pour du gardiennage fait aussi parti de l'occupation de son temps.

C'est une femme dynamique, toujours de bonne humeur, toujours disponible à nos activités.

On la reconnaît lorsqu'elle parle car elle a le timbre de voix des Dionne i.e qu'elle parle fort.

Je viens de nommer Dionne car notre bénévole cette année est notre amie Micheline Dionne.

Merci Micheline pour ton implication.

*Myrtha St-Pierre*  
Présidente

## Dîner des Rois du Club des 50 ans et plus

C'est le dimanche le 6 janvier dernier qu'avait lieu le traditionnel dîner des Rois sous la présidence de Madame Myrtha St-Pierre, présidente du Club. Madame Anne-Marie Lorent, présidente des Clubs de 50 ans et plus du secteur Kamouraska ainsi que plusieurs président (es) des Clubs environnants étaient présents. Madame la présidente profite de l'occasion pour souhaiter une Bonne Année 2019 à tous.

Qui dit dîner des rois, dit élection d'un Roi et d'une Reine. Qui trouvera la fève et le petit pois dans son gâteau? Pour les dames, c'est Madame Simone Dionne de notre paroisse qui a trouvé dans son gâteau l'objet convoité qui lui permet d'accéder au trône. Pour les messieurs le sort a désigné Monsieur Gérard Fontaine de Saint-Alexandre, qui a été couronné roi. Félicitations aux gagnants!



Chaque année, le Club profite de l'occasion pour reconnaître un ou une bénévole. Cette année c'est Madame Micheline Dionne qui a reçu cet honneur. Vous venez sûrement de lire le texte hommage.

Félicitations à toute l'équipe des 50 ans et plus pour cette belle initiative, car il est important de reconnaître l'apport bénévole de ses membres et leur implication et merci pour cette belle rencontre qui se veut fraternelle.

*Constance Gagné*  
Pour le Trait d'Union



# Chronique municipale

## RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2018

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2018 à 20 h à laquelle est présent le maire, **M. RICHARD CARON**, et les membres du conseil municipal suivants : **M<sup>ME</sup> VALÉRIE BOURGOIN**, **MM. ANDRÉ CARON**, **GILLES BEAULIEU**, **PHILIPPE MORNEAU-HARDY** ET **MICHEL FERLAND** formant quorum sous la présidence du maire.

### 2018-12-185 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### 2018-12-186 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018

### 2018-12-187 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

**Attendu que** la lecture de la liste des dépenses incompressibles, des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018, totalisant une somme de 58 094,99 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;

**Il est proposé par** M. Michel Ferland

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 58 094,99 \$.

### 2018-12-188 TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Valérie Bourgoïn

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée

à une personnes, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à **28 \$** par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

**2018-12-189 REDDITION DE COMPTES FINALES  
POUR LA TECO – MANDAT À LA FIRME MALLETTE  
S.E.N.C.R.L.**

**Attendu qu'** un rapport d'un auditeur validant la reddition de comptes finale est requise pour le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ);

**Il est proposé par** M. André Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska mandate la firme comptable Mallette S.E.N.C.R.L. afin d'effectuer la reddition de comptes finale pour la TECQ.

**2018-12-190 SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION  
DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (P.A.A.R.R.M.)**

**Attendu que** conformément aux exigences du ministère des Transports, les travaux visant l'amélioration des chemins : route du Petit-Bras, rang Sainte-Barbe, 5<sup>e</sup> Rang Est et la route des Rivard;

**Il est proposé par** M. André Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la route du Petit-Bras, rang Sainte-Barbe, 5<sup>e</sup> Rang Est et la route des Rivard pour un montant subventionné de 8 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**2018-12-191 DEMANDE À LA MRC DE KAMOURASKA  
POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION  
FONCIÈRE (2020-2021-2022)**

**Attendu que** selon la loi, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

**Attendu que** les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

**Attendu que** tel que stipulé aux « Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec », la firme Servitech Inc., évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2020-2021-2022;

**Attendu que** l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

**En conséquence,**

**Il est proposé par** M. Philippe Morneau-Hardy

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Servitech Inc., évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2019, à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2020-2021-2022, tel que recommandé par ladite firme.

**2018-12-192 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ  
POUR LES FRAIS D'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION  
FONCIÈRE**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Valérie Bourgoin

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le surplus accumulé de 29 808,00 \$ pour les frais d'équilibrage du rôle d'évaluation soit affecté à cet effet.

**2018-12-193 DOSSIER – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Demande de dérogation mineure de M. Gilbert Chamberland pour le lot 5 726 650, chemin de la Rivière, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

La demande vise à subdiviser le lot 5 726 650 pour faire passer la nouvelle limite de propriété à 2,56 mètres du garage à machinerie sylvicole qui deviendrait propriété de la compagnie d'exploitation forestière 9029-4653 Québec Inc. (lot 5 726 670 adjacent) aussi propriété de M. Chamberland. L'article 5.3.2.2 du Règlement de zonage #68-90 exige une marge de recul latérale de 4,0 mètres pour tout bâtiment dans la zone forestière « FB ».

Le garage fut construit sur le terrain au nom de M. Gilbert Chamberland (lot 5 726 650), mais a toujours été utilisé par la compagnie. Pour une raison fiscale, le comptable et le ministère du Revenu demandent que le garage soit rattaché au terrain de la compagnie de façon à ce que les dépenses qui y sont reliées soient déductibles d'impôt.

**Après délibération et :**

**Considérant que** la demande concerne le Règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol;

**Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**Considérant que** l'application du Règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

**Considérant que** le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété;

**Considérant que** la demande est conforme à toutes les dispositions du Règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure;

**Considérant** l'éloignement du voisinage;

**Considérant que** M. Chamberland est également propriétaire de la compagnie située sur le terrain voisin;

**Considérant que** la nouvelle limite de propriété ne changera rien à l'utilisation des deux (2) terrains qui poursuivront le même usage;

Le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'accorder la **dérogation mineure** visant à conserver un garage à 2,56 mètres de la future limite de propriété occasionnée par le morcellement du lot 5 726 650, chemin de la Rivière, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

**En conséquence,**

**Il est proposé par** M. Gilles Beaulieu

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la demande de dérogation mineure pour le lot 5

726 650, chemin de la Rivière, Saint-Bruno-de-Kamouraska soit acceptée.

**2018-12-194 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉS EN PROVENANCE DU FONDS « AGENT DE DÉVELOPPEMENT »**

**Attendu que** la municipalité a un montant réservé et disponible dans le fonds de « *agent de développement* »;

**Attendu que** la municipalité désire ramener un montant de 5 000,00 \$ dans le surplus libre pour l'année 2018;

**Il est proposé par** M. André Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité s'approprie d'un montant de 5 000,00 \$ à même le surplus accumulé du fonds « *agent de développement* » afin d'ajouter cette somme au surplus libre pour l'année 2018.

**2018-12-195 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Valérie Bourgoïn

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** M. Gilles Beaulieu soit nommé maire suppléant pour l'année 2019 et soit entre autres, autorisé à remplacer le maire pour les réunions de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska ainsi que pour les réunions à la MRC de Kamouraska et à signer les documents au nom du maire.

**2018-12-196 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. RÉJEAN LANDRY POUR L'OUVERTURE DE ROUTE PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2018-2019**

**Il est proposé par** M. André Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** suite à la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise, la Municipalité autorise M. Réjean Landry à ouvrir le chemin de la Souche à partir de la route de la Manie, et ce jusqu'au lot 5 726 304 pour la saison hivernale 2018-2019. À l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges.

**QUE** la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant.

**2018-12-197 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. DENIS PELLETIER POUR L'OUVERTURE DE ROUTE PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2018-2019**

**Il est proposé par M. André Caron**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** suite à la réception de la demande d'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise, la Municipalité autorise M. Denis Pelletier à ouvrir une partie du rang 5 Est à partir de la route de la Manie, sur une distance d'environ un (1) kilomètre pour la saison hivernale 2018-2019. À l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges.

**QUE** la Municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route ci-haut mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant.

**2018-12-198 EMBAUCHE DE M. JEAN-YVES BOSSÉ POUR L'ENTRETIEN DES PETITES RUES, TROTTOIRS ET ENTRÉES DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES**

**Il est proposé par M. Michel Ferland**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** M. Bossé soit embauché à temps partiel pour la période hivernale à titre de soutien afin d'effectuer une rotation pour l'entretien des petites rues, trottoirs et entrées des infrastructures municipales de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, et ce une (1) fin de semaine sur deux (2) ainsi que pour remplacer M. Roger Thériault, responsable des travaux de voiries, en cas d'absence pour les mêmes travaux cités en titre.

**2018-12-199 SERVICE DE GARDE LES P'TITS BRULOTS D'OR**

**Attendu que** M<sup>me</sup> Marie-Laurence Choinière désire quitter le poste d'éducatrice du service de garde les P'tits Brulots d'Or de Saint-Bruno-de-Kamouraska afin de relever de nouveaux défis;

**Il est proposé par M<sup>me</sup> Valérie Bourgoïn**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Richard Caron, maire, et M<sup>me</sup> Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à effectuer les entretiens d'embauche et à procéder aux signatures nécessaires avec la

nouvelle personne responsable qui sera embauchée afin de conclure un contrat de travail.

**2018-12-200 CONTRAT D'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE POUR LA SAISON HIVERNALE 2018-2019**

**Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Richard Caron, maire et M<sup>me</sup> Josée Thériault, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat avec la personne qui sera responsable de l'entretien et de la surveillance pendant les heures d'ouverture de la patinoire selon l'horaire qui sera établi et affiché pour la saison hivernale 2018-2019.

**2018-12-201 SOUMISSION POUR LA CONFECTION DES JARDINIÈRES ET DES POTS FLEURIS DÉCORATIFS**

**Il est proposé par M. Gilles Beaulieu**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la soumission reçue de «*Les serres aux jardins de Cécile*» de Saint-Pascal au montant de 1 533,65 \$ avant taxes soit acceptée pour la confection des jardinières et des pots fleuris décoratifs de la municipalité.

**2018-12-202 AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE EN PROVENANCE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA BORNE SÈCHE**

**Attendu que** la municipalité a un montant disponible à l'intérieur de la réserve financière pour la borne sèche;

**Il est proposé par M. Philippe Morneau-Hardy**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité s'approprie d'un montant de 3 000,00 \$ à même la réserve financière ci-haut mentionnée et que ce montant soit affecté exclusivement à la taxation 2018 pour la borne sèche.

**2018-12-203 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS AÉRÉS**

**Il est proposé par M. Michel Ferland**

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** le surplus accumulé de 1 500 \$ soit affecté pour la vidange des étangs aérés.

**2018-12-204 AFFECTATION D'UN MONTANT RÉSERVÉ POUR LE DÉMÉNAGEMENT DU BUREAU MUNICIPAL**

**Attendu qu'** un montant de 11 500,00 \$ a été réservé pour le déménagement du bureau municipal;

**Il est proposé par** M. Gilles Beaulieu

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité accepte que le montant de 11 500,00 \$ soit affecté pour les dépenses de réaménagement du bureau.

**AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION ULTÉRIEURE D'UN NOUVEAU RÈGLEMENT NO 213-2018 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 206-2018 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Avis de motion est présenté par M. André Caron qu'à une séance ultérieure, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adoptera un nouveau règlement relativement à la rémunération des élus municipaux afin d'établir une indexation.

**2018-12-205 PROJET D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 213-2018 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NO 206-2018 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Disponible pour consultation aux deux endroits habituels prescrits.

**AVIS DE MOTION VISANT L'ADOPTION ULTÉRIEURE D'UN RÈGLEMENT NO 214-2018 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS À DES FINS AUTRES QUE MÉDICALES**

Avis de motion est présenté par M<sup>me</sup> Valérie Bourgoin qu'à une séance ultérieure, la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adoptera un nouveau règlement encadrant l'usage du cannabis à des fins autres que médicales.

**2018-12-206 PROJET D'ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 214-2018 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS À DES FINS AUTRES QUE MÉDICALES**

Disponible pour consultation aux deux endroits habituels prescrits.

**2018-12-207 MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO**

**Il est proposé par** M. Philippe Morneau-Hardy

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a

aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

**QUE** le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

**QUE** le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

**QUE** copie de cette résolution soit envoyé au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

**2018-12-208 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

**Il est proposé par** M. Gilles Beaulieu

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion pour l'année 2019 auprès de la Fédération Québécoise des municipalités au montant de 913,85 \$ taxes en sus.

**2018-12-209 ENTENTE DE SERVICE DE CONSULTATION « PREMIÈRE LIGNE » AVEC ME RINO SOUCY, AVOCAT ASSOCIÉ, POUR L'ANNÉE 2019**

**Il est proposé par** M. André Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité conclut une entente de service avec Me Rino Soucy, avocat associé du cabinet Dufresne Hébert et Comeau Inc., pour un montant annuel forfaitaire de 400,00 \$.

**2018-12-210 RENOUVELLEMENT DE LA PUBLICITÉ À L'INTÉRIEUR DU FEUILLET PAROISSIAL**

**Il est proposé par** M<sup>me</sup> Valérie Bourgoin

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska réponde favorablement à la demande en provenance de la Fabrique de la paroisse de Saint-Bruno pour le

renouvellement de la publicité au montant de 40 \$ pour l'année 2019.

#### VARIA

#### 2018-12-211 ALÉNA / RÉOLUTION À L'INTENTION DU PREMIER MINISTRE TRUDEAU

**Attendu que** l'accord de libre-échange récemment signé par le gouvernement canadien et les États-Unis porte directement atteinte aux régions et aux milieux ruraux au Québec;

**Attendu que** cet accord est néfaste pour les producteurs laitiers et leur occasionnera des pertes évaluées à 300 millions de dollars;

**Attendu que** ce sont des centaines de communautés en milieu rural qui voient leur économie locale fragilisée par cet accord;

**Attendu que** ces entreprises laitières ce sont des familles qui occupent le territoire et que ce sont des PME qui procurent des milliers d'emplois à d'autres professionnels et qui encadrent cette industrie majeure au Québec;

**En conséquence,**

**Il est proposé par** M. André Caron

**Et résolu à l'unanimité des membres présents**

**QUE** les membres du conseil municipal de la municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska demande au gouvernement fédéral d'indemniser adéquatement les producteurs laitiers, d'appuyer les communautés qui doivent assurer la vitalité de leur économie locale et de présenter rapidement un plan pour soutenir les fermes laitières du Québec.

#### 2018-12-212 ÉTAT DES DÉPENSES ET DES REVENUS

Conformément à l'article 176.4 du Code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet au Conseil un (1) état des revenus et des dépenses ainsi que deux (2) états comparatifs de l'exercice financier.

#### 2018-12-213 FERMETURE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par** M. Gilles Beaulieu la levée de l'assemblée à 21 h.

*Richard Caron, maire*

## Comité

## d'embellissement

En 2019, St-Bruno de Kamouraska doit se vêtir de ses plus beaux atours pour la visite. Les festivités du 125<sup>e</sup> anniversaire et la visite du comité « les Fleurons du Québec » nous donne un air d'aller supplémentaire pour embellir notre municipalité.



Des bras supplémentaires ainsi que de nouvelles idées s'ajoutent au comité cette année avec l'arrivée de nouveaux membres soit M. Yves Ouellet et Mme Julie Nadeau.

Plusieurs nouveautés sont déjà sur la table pour 2019. Comme à chaque année, nous vous demandons votre collaboration afin de nous aider à embellir nos rues de la façon qui vous convient le mieux, soit par l'embellissement de votre propre résidence ou par votre contribution financière à nos différentes collectes.

Nous vous annonçons déjà qu'il y aura une cueillette de cannettes la fin de semaine suivant Pâques, soit le 28 avril 2019. Surveillez votre journal dans les mois à venir pour plus de détails.



Marie-Claude Soucy  
Pour le Comité d'embellissement

# Concert de Noël

Dimanche le 2 décembre dernier se tenait dans notre église paroissiale un concert bénéfique afin de préparer les fêtes du 125<sup>e</sup> de notre paroisse.



L'Harmonie de Rivière-du-Loup nous a donné un spectacle haut en couleur, tantôt en chant, tantôt en musique. Les quelques cent trente personnes présentes ont grandement apprécié la représentation. Tous ont été charmés par la voix des solistes, qui nous ont offerts des frissons en chantant l'Alléluia de Léonard Cohen ou bien The prayer (La prière) et bien d'autres encore.



Le comité du 125<sup>e</sup> remercie grandement toutes les personnes d'ici et de l'extérieur qui ont assisté à ce concert de Noël. C'est une activité qui pourrait se produire annuellement, qui sait!

*Constance Gagné,*  
Pour le Trait d'Union

## LES HABITATIONS SAINT-BRUNO

Résidence pour personnes âgées autonomes

321, rue de l'Église

Saint-Bruno de Kamouraska, QC G0L 2M0

À LOUER 3½ et 4½

- Services de 2 repas par jour
- Balcon, stationnement, câble, électricité
- Accessible au programme Allocation-logement

Pour informations communiquer avec

Lisette Talbot

au 418-308-0838

***Venez nous visiter !***



# Atelier art et foi

Un atelier de peinture sera offert au sous-sol de l'Église Saint-Louis-de-Kamouraska de 10 h à 15 h soit les mercredis 9, 16, 23 et 30 janvier.

Adresse : 76, avenue Morel, Kamouraska (Québec) G0L 1M0. Entrée dans le stationnement.

Une technique de peinture ancienne sera expérimentée par les participants(es), en plusieurs étapes. Des thèmes en lien avec la Parole de Dieu seront proposés.

Bienvenue à vous tous. Apportez votre lunch de midi!

Pour information ou vous inscrire, laissez un message à Anne-Marie Forest au 418 492-6345, poste 4 ou par courriel : [annemarieforest@yahoo.ca](mailto:annemarieforest@yahoo.ca)



## Nouvelles des 50 ans et plus

Le Club des 50 ans et + de St-Bruno vous souhaite une très bonne année 2019, que vos vœux se réalisent dans l'amour, la paix et la santé.

Le dîner des Rois s'est tenu le 6 janvier ou plus de 80 personnes étaient présentes. Merci à tous pour votre participation.

Comme à chaque année, nous rendons hommage à un ou une bénévole de notre municipalité. Mme Micheline Dionne a été remerciée pour son implication dans différents comités.

Notre prochaine activité se tiendra le 24 février dans le cadre du carnaval soit notre copieux déjeuner.

Au plaisir de vous retrouver en grand nombre.

### Les anniversaires de janvier :

- 7 M. Camille Bernier
- 11 Mme Micheline Dionne
- 16 Mme Rose-Eva Chénard
- 19 Mme Émilie Thériault
- 24 Mme Louise Gagné
- 27 M. Guy Gagné
- 28 Mme Jacqueline Dionne
- 28 M. Gilles Bernier

*Myrtha St-Pierre,*  
Présidente



## Collecte de sang à Saint-Pascal

**Mercredi 30 janvier 2019 de 13 h 30 à 20 h**

Centre communautaire Robert Côté  
470, rue Notre-Dame Saint-Pascal

Objectif : 130 donneurs

En collaboration avec les Chevaliers de Colomb, le Club Lions, le Cercle des Fermières, l'Association Marie-Reine, ville St-Pascal, Héma-Québec et les médias locaux.

Un cadeau d'une grande valeur...une bonne façon de débiter l'année!

Bienvenue à tous!

### Messe du mois de janvier



**Thé-Enchanté** Viens chanter parce que tu aimes chanter, pour t'amuser ou pour te faire du bien! Ça se passe à tous les mois et ça commence mardi le 15 janvier à 13 h 30. Apporte tes chansons préférées!

Jour	Date	Intentions	Par
Mardi 11 h	1	Défunt Conrad Bernier	Famille Ida Bernier
Dimanche 11 h	6	Messe anniversaire défunt Gaétan Pelletier	
Dimanche 10 h	13	Habitations Saint-Bruno Célébration de la Parole	
Dimanche 11 h	20	Défunt Henri Pelletier	Son ex-épouse Monique Côté
Mercredi 16 h	23	Messe au Domaine Défunt M. Sylvain Lizotte	Mme Madelaine Chénard
Dimanche 11 h	27	Défunte Irène P. Rivard	Sa famille

**Atelier Kodak** ou « Développer le positif à partir du négatif » avec Alexandra du Centre de prévention du suicide, parce qu'on a tous une santé mentale! Cet atelier aura lieu mercredi le 16 janvier à 13 h 30. Venez discuter!

**Zoothérapie** avec Rosalie de La Traversée. Cet atelier aura lieu mardi le 22 janvier à 13 h 30. Elle viendra avec son chien et vous expliquera les rudiments de la zoothérapie.

Une Chronique Toast et Café animée par Manon du CALACS aura lieu jeudi le 31 janvier à 9 h. Elle vous parlera de comment recevoir une confiance et de consentement sexuel. Venez poser vos questions!

Un bricolage pour la St-Valentin aura lieu au Centre-Femmes, jeudi le 7 février à 9 h 30 et 13 h 30. Inscrivez-vous, places limitées. 418-492-1449

Les activités se déroulent au Centre-Femmes au 710 rue Taché à St-Pascal. Inscrivez-vous au 418-492-1449. Visitez la page Facebook ou [www.lapasserelledukamouraska.org](http://www.lapasserelledukamouraska.org)

Lise Lemay  
Intervenante

**LE TRAIT D'UNION**

*Devenez membre*

Une contribution volontaire de 2\$ par personne vous fait membre 2018-2019 et permet au journal de poursuivre une couverture plus large des enjeux locaux.

Nom (s) : \_\_\_\_\_

2\$/ personne = .....

N.B. Veuillez remettre votre contribution à un membre du conseil. Merci!

# CHRONIQUE CULINAIRE

Cuisiner nous procure quelque fois de bon moment. N'est ce pas un bon moyen de ralentir notre rythme de vie accéléré et de gâter les nôtres. Permettons nous de nous détendre autour de la table avec la famille, les amis. Bon appétit.

## **Kébabs au poulet au gingembre**

8 cuisses de poulet désossées, sans peau, coupé en lanières.

Marinade:

4 échalotes hachées ou (1/4 tasse d'oignon hachés).  
4 gousses d'ail hachées.  
2 c. à soupe de gingembre fraîchement râpé.  
2 c. à soupe de sauce soya ou tamarin.  
2 c. à soupe de sauce au poisson asiatique.  
1 c. à thé de coriandre moulue.  
1/2 c. à thé de poivre noir moulu.  
2 c. à soupe de mélasse.

Mélanger les ingrédients de la marinade dans un grand bol ou un plat de cuisson et ajouter le poulet en remuant pour bien enrober. Mariner 30 minutes à 2 heures au réfrigérateur en remuant de temps en temps les ingrédients de la marinade peuvent ainsi se combiner dans un robot culinaire.

Retirer le poulet de la marinade et enfile sur des broches (important si les broches sont en bois, elles doivent être trempé dans l'eau froide).

Faire griller à feu moyen ou dorer sur le gril en retournant une fois jusqu'à ce que la viande soit cuite.

Servir avec la trempette suivante.

## **Surplus de la marinade**

1c. à soupe d'huile d'olive  
1 c. à soupe de jus de lime frais  
1c. à soupe de sauce au poisson asiatique  
1/2 c, à soupe de mélasse

## **Préparation de la trempette**

Raclar le reste de la marinade dans une casserole, ajouter 1c. à soupe d'huile d'olive et réchauffer à feu

moyen jusqu'à ce que le mélange grésille. Verser le jus de lime, la sauce au poisson et la mélasse, laisser mijoter doucement 5 minutes. Servir comme accompagnement.

## **Pilons de poulet aigres-doux.**(Pour 4 à 6 personnes)

Préchauffer à 350° F.

Retirer la peau du poulet et placer les pilons dans une rôtissoire à couvercle ou un faitout (assez grand pour contenir les pilons en une seule couche).

Saupoudrer de sel et de poivre garnir les tranches de citron et parsemer d'oignon.

Dans un bol moyen, mélanger la sauce chili, la moutarde sèche, la cassonade, la mélasse, le jus d'orange et le jus de citron.

Verser la moitié du mélange sur le poulet et cuire au four 30 minutes, en arrosant une fois d'une cuillerée de sauce.

Retire le couvercle et cuire encore 30 à 45 minutes en arrosant quelque fois de la sauce réservée et des suc de cuisson (pour des pilons un peu plus collants, prolonger la cuisson).

3 lb de pilons de poulet  
1/2 c. à thé de sel.  
Quelques tours de moulin à poivre.  
1 citron (très bien lavé) épépiné et finement haché.  
3/4 de tasse d'oignons hachés.  
2 c. à soupe de moutarde sèche (en poudre)  
1/2 tasse de cassonade  
1/2 tasse de mélasse  
3/4 de tasse de jus d'orange  
1 c. à thé de jus de citron.

Source: cuisson barbecue Grandma.

*Angèle Dionne*

# Refonte des normes du travail : 6 choses qui changeront la vie des travailleurs

*La réforme de la Loi sur les normes du travail entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Certains changements sont déjà effectifs depuis le 12 juin 2018. Quels impacts aura cette refonte sur la vie des travailleurs? En voici six.*

L'objectif de ce projet de loi était d'améliorer la qualité de vie des travailleurs, Alors, la majorité des changements ont été faits en ce sens, que l'on pense à l'octroi d'une semaine de vacances additionnelle ou aux plus longs congés pour diverses absences (maladie, violence sexuelle, etc.).

Ce n'est pas une refonte en profondeur, mais plutôt des ajustements. Il faut relativiser ces modifications, car plusieurs employeurs sont plus généreux que les normes minimales. La modification de la Loi n'aura donc aucun impact pour certains travailleurs, puisqu'ils bénéficiaient déjà de telles conditions de travail.»

Il faut toutefois retenir 6 points principaux auxquels les travailleurs voudront porter attention au cours des mois à venir.

## 1- Plus de vacances

Désormais, il ne faut plus que 3 ans d'ancienneté pour avoir droit à 3 semaines de vacances payées. Avant, l'employé devait cumuler 5 ans de services continus. On pouvait cependant demander une 3e semaine sans solde. Ceux qui prenaient cette semaine de vacances sans solde y trouveront donc un gain financier. Ce changement entrera en vigueur à partir du 1er janvier 2019.



## 2- Plus de jours d'absence et de congé

Tout d'abord, il faut savoir que, depuis le 12 juin dernier, la notion de «parent» a été élargie pour y inclure aussi les proches aidants. Des congés payés s'ajouteront par la suite, à partir du 1er janvier 2019 : deux jours de congé pour motif familial — incluant les proches aidants, deux jours en cas de décès d'un proche et deux jours en cas de violence conjugale ou sexuelle.

En attendant, les travailleurs peuvent compter sur de nouveaux congés «sans solde» qui viennent bonifier chacun de ces types de congés ou d'absences. À titre d'exemple, un proche aidant peut s'absenter jusqu'à 16 semaines pour prendre soin d'un membre de sa famille, et jusqu'à 36 semaines si cette personne est mineure.

## 3- L'obligation pour l'employeur d'avoir une politique contre le harcèlement

On est à l'ère du #MeToo. Évidemment, la vague a guidé le législateur dans sa rédaction. On a voulu travailler avec la problématique du harcèlement en milieu de travail. Depuis le 12 juin 2018, les «gestes à caractère sexuel» sont donc inclus dans la définition du harcèlement au travail. Il s'agit de la codification d'une jurisprudence déjà bien établie. Et à partir du 1er janvier 2019, toutes les entreprises devront se doter d'une politique contre le harcèlement.

#### 4- L'étalement des heures de travail

Les employeurs bénéficient d'une nouvelle souplesse dans la gestion des horaires de travail. Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2018, ils ne sont plus tenus d'obtenir l'autorisation de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) pour étendre les heures de travail sur une période autre qu'hebdomadaire. Une simple entente peut être conclue avec les travailleurs concernés, mais certaines conditions doivent être respectées, comme l'étalement sur une période maximale de 4 semaines. Il s'agit d'un ajustement qui permettra surtout aux employeurs de mieux gérer les heures supplémentaires.

#### 5- La fin des disparités de traitement

Désormais, il ne peut plus y avoir de disparités de traitement liées au statut d'emploi du travailleur. En effet, un employeur ne peut octroyer un salaire moindre à un salarié pour le seul motif qu'il effectue moins d'heures que d'autres salariés.

Tout comme il ne peut plus y avoir de discrimination en fonction de la date d'embauche en ce qui concerne les régimes de retraite et les avantages sociaux. Il y a un droit acquis pour les ententes conclues avant le 12 juin 2018, mais il s'applique seulement pour les avantages sociaux et les régimes de retraite.

#### 6- Des protections pour les travailleurs étrangers

Il y a tout un pan de la refonte qui vise à accorder plus de protection aux travailleurs étrangers. Les agences de placement qui embauchent ces travailleurs sont particulièrement touchées. Elles devront désormais détenir un permis de la CNESST, et celles qui ne s'y conforment pas seront passibles d'une amende. La CNESST aura la possibilité de déposer des recours aux noms des travailleurs étrangers.

Source: internet

## Horaire de la patinoire

Hiver 2019

MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-  
DE-KAMOURASKA



**Du mardi au jeudi :** 18 h 30 à 21 h

**Vendredi :** 18 h 30 à 22 h

**Samedi :** 13 h 30 à 17 h

19 h à 22 h

**Dimanche :** 13 h 30 à 17 h

Congés scolaires  
(incluant la semaine  
de relâche)



Ouvert de 13 h 30  
à 16 h , en plus de  
l'horaire régulier.

*En dehors des heures d'ouverture,  
vous devrez assurer la surveillance de  
vos enfants à la patinoire.  
Si le tracteur est sur la patinoire pour  
dénigrer, personne n'est autorisé à pa-  
tiner pour des raisons de sécurité. Merci!  
Bienvenue à tous!*

# Nouvelles mesures du code de la sécurité routière

Plusieurs mesures ont été modifiées au code de la sécurité routière en 2018 et d'autres sont à venir en 2019. Vous pouvez les consulter sur le site du ministère des Transports à l'adresse suivante : [www.transports.gouv.qc.ca/fr/code-securite-routiere/Pages/csr.aspx/](http://www.transports.gouv.qc.ca/fr/code-securite-routiere/Pages/csr.aspx/)

Voici une des mesures qui est entrée en vigueur en juin 2018 concernant les appareils électroniques et qui est une cause élevée d'accidents.

## **Appareils électroniques et utilisation d'un écran dans un véhicule**

Il est interdit à tout conducteur d'un véhicule routier, à tout cycliste et à tout utilisateur d'une aide à la mobilité motorisée qui circule sur la chaussée de faire usage d'un téléphone cellulaire ou de tout autre appareil portatif conçu pour transmettre ou recevoir des informations ou pour être utilisé à des fins de divertissement, ou de faire usage d'un écran d'affichage. Certaines exceptions sont prévues.

La fourchette d'amendes pour le conducteur d'un véhicule routier pour ce type d'infraction est dorénavant de 300 \$ à 600 \$. En cas de récidive, l'amende minimale est doublée. Le conducteur est également passible d'une suspension immédiate du permis de 3, 7 ou 30 jours selon qu'il s'agit d'une première, deuxième ou troisième récidive et subséquentes sur une période de deux ans.

Le nombre de points d'inaptitude passe de 4 à 5.

Le cycliste est passible d'une amende de 80 \$ à 100 \$.

L'utilisateur d'une aide à la mobilité motorisée est passible d'une amende de 30 \$ à 60 \$.

Par ailleurs, le cycliste et l'utilisateur d'une aide à la mobilité motorisée ne peut porter aucun écouteur. Quant au conducteur d'un véhicule routier, il peut porter un écouteur à une seule oreille.

D'autres modifications entreront en vigueur à compter du 18 avril 2019 :

<p><b>Utilisation des feux pour piétons par les cyclistes</b></p>	<p>Face à un feu rouge et à un feu pour piétons activé, le cycliste est autorisé à poursuivre sa route. Dans ce cas, il doit s'immobiliser, accorder la priorité aux piétons et circuler à une vitesse raisonnable et prudente.</p>
<p><b>Siège d'auto pour enfant</b></p>	<p>La période d'utilisation du siège d'appoint est prolongée jusqu'à ce que l'enfant mesure 145 cm ou qu'il atteigne l'âge de 9 ans.</p>
<p><b>Témoin avertisseur pour bennes basculantes relevées</b></p>	<p>Tout véhicule lourd à benne basculante doit être muni d'un témoin lumineux et avertisseur sonore qui s'actionne lorsque sa benne ou celle de sa remorque ou semi-remorque n'est pas complètement abaissée.</p>
<p><b>Pneus d'hiver — Période d'obligation</b></p>	<p>La date de début de la période d'obligation des pneus d'hiver est avancée au 1<sup>er</sup> décembre.  Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2019.</p>

## Comité du 125<sup>e</sup> de St-Bruno



Veillez prendre note que le comité des fêtes du 125<sup>e</sup> organise un « **Super spaghetti** » samedi le 9 février afin de souligner la fête de l'amour.

Nous vous attendons en grand nombre. Les billets seront en vente au coût de 15,00\$ auprès des membres du comité : Angèle Dionne, Myrtha St-Pierre, Constance Gagné, Francine Pelletier, Gilles Beaulieu.

Au plaisir de vous servir.

*Le comité*

# Horaires d'ouverture

## Bureau municipal

Du lundi au jeudi :  
9 h à 12 h et  
de 13 h à 16 h

Le vendredi, fermé

Tél.: 418-492-2612  
www.stbrunokam.qc.ca

## Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi :

9 h 15 à 11 h 30  
13 h 30 à 16 h

Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30  
13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

## Horaires SAAQ

(235, rue Rochette, bureau 102)

Lundi de 12 h à 16 h

Mardi de 12 h à 16 h

Mercredi de 9 h à 11 h et de 12 h à 16 h

Jeudi de 12 h à 16 h et de 17 h à 20 h

Vendredi de 12 h à 16 h

**Fabrique**  
321, rue de l'Église, bureau 1

Vendredi  
9 h à 16 h

Tél.: 418-492-2986

## Alimentation St-Bruno

Dimanche : 8 h à 18 h

Lundi : 8 h à 19 h

Mardi : 8 h à 19 h

Mercredi : 8 h à 19 h

Jeudi : 8 h à 19 h

Vendredi : 8 h à 20 h

Samedi : 8 h à 20 h

Tél.: 418 492-3185

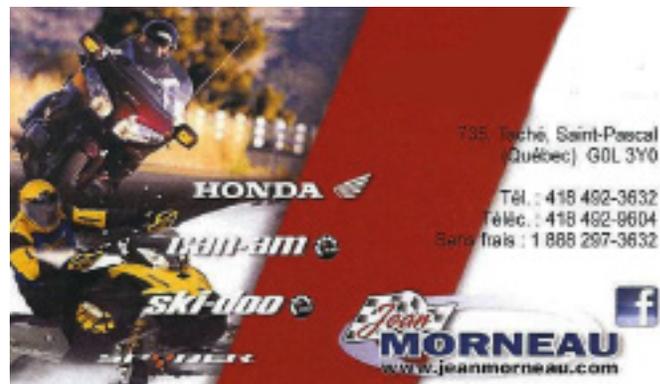
## Horaires de la patinoire

Du mardi au jeudi: 18 h 30 ; a21 h

Vendredi: 18 h 30 à 22 h

Samedi: 13 h 30 à 17 h et 19 h à 22 h

Dimanche: 13 h 30 à 17 h



**RONA** DÉCOUVREZ VOS SURFACES  
CENTRE DE RÉNOVATION  
**CAMILLE DUMAIS!**

1005, rue Lévesque, Saint-Pascal  
(Québec) G0L 3Y0  
Tél. : 418 492-2347 Téléc. : 418 492-9603  
www.camilledumais.com  
info@camilledumais.com  
Licence R.B.Q. : 1185-5277-70

**Lunik**  
PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE  
BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367  
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122  
Courriel: tabagielunik@qc.aira.com

**Coiffure**  
**Céline**  
**Design**

TÉL: 418.308.0898

309 rue de l'église  
St Bruno de Kamouraska G0L 2M0

**IGA Saint-Pascal**

André Tanguay  
Propriétaire

tél. : (418) 492-2902 400, av. Chapleau  
télééc. : (418) 492-7566 Saint-Pascal (QC)  
courriel : iga0555@andrs.tanguay@robys.com G0L 3Y0

492-2222

**Résidence funéraire**  
**Daniel Caron**

Pré-arrangement (garantis en fiducie)  
Crémation  
Funérailles traditionnelles  
Service d'ambulance

Daniel Caron,  
Thanatologue, ambulancier

353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc G0L 3Y0

**point S**  
CERTIFIÉ POIDS LOURD

**Pneus F.M. inc.**

- 595, boulevard Hébert, Saint-Pascal  
418.492.6035 • 1.800.463.1375
- Mécanique générale  
580, boulevard Hébert, Saint-Pascal  
418.492.2907  
point-s.ca

- PNEUS
- ALIGNEMENT
- SUSPENSION
- VIDANGE
- FREINS
- SILENCIEUX
- INJECTION

**Service de Pneus**  
**Marcel inc.**

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile  
- agricole

418 492-2915  
622 boul. Hébert  
Saint-Pascal

**MALLETTE**

Mallette  
Société en collectif  
Comptables agréés

Gilles Lebel, ca

Tél. : (418) 492-3515  
Télééc. : (418) 492-9640  
Cel. : (418) 867-6318

470, rue Chapleau  
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

**Garon, Lévesque, Gagnon, Saint-Pierre,**  
**notaires**

Tél.: (418) 492-1441  
(418) 492-7294

506, Taché, bureau 1, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

**COMITÉ DES BÉNÉVOLES**

**Repas après les funérailles**  
**Saint-Bruno**

Ghislaine Gagné 418-492-6543  
Myrtha St-Pierre 418-492-5926

**ARTISAN CORDONNIER**

**Roger Mailloux**

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno  
S.V.P. appeler au  
Tél.: 418-492-5942

**Recyclage Guy Gagné 2007**

418-860-7803

PIECES D'AUTOS ET ANTIQUES

Sortie 488 Sud 565, ST-EDOUARD  
SAINT-ALEXANDRE KAM Q.C. GOL-2G0

**Le Domaine Brulois**

**HÉBERGEMENT**

Personnes autonomes et semi-autonomes  
Pour une convalescence ou en permanence

«Le bonheur n'a pas d'âge mais il a une adresse»  
138 & 140 route du Petit Moulin Roger Lavoie, prop.  
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0 (418) 492-7075

Andrée Michaud

510 rang 5  
St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824  
and\_micho@yahoo.ca

**La Michelaine**  
Mohair

www.lamichelainemohair.com

**Fabrique St-Bruno**

418 492-2986

Tous les vendredis de 9h à 16h

321, rue de l'Église, bureau 1-B  
Saint-Bruno-de-Kamouraska

**Distinction Coiffure**

143, route du Petit Moulin  
St-Bruno-de-Kamouraska QC  
G0L 2M0  
418 492.6311  
Manon Thériault prop.

**Constance Gagné**  
**massothérapeute**

Massage suédois

115, route Petit Moulin  
Saint-Bruno-de-Kamouraska  
418-492-5178  
courriel : co.ga59@hotmail.com

Prenez soin de vous !

**Centre-Femmes**  
**La Passerelle du Kamouraska**

710, rue Taché, C.P. 372  
Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
Tél. : 418 492-1449  
Télééc. : 418 492-9021  
lapasserelledukamouraska@qc.aira.com

**Garde paroissiale**  
**Saint-Bruno**

Gilles Beaulieu, secrétaire 492-7132

## Alimentation Saint-Bruno

155, route du Petit Moulin  
Saint-Bruno  
G0L 2M0  
(418) 492-3185



Membre affilié



**Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier**  
PHARMACIENS

### Heures d'ouverture

Lundi - Mardi - Mercredi	9 h à 20 h	555, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Jeudi - Vendredi	9 h à 21 h	Tél. : 418 492-1234
Samedi	9 h à 17 h	Télé. : 418 492-6221
Dimanche	10 h à 13 h	Courriel : bsr@familiprix.com



**CENTRE VISUEL ST-PASCAL**  
UN REGARD SUR L'HORIZON

**Dr Germain Dupuis**  
optométriste

Tél. 418-492-1430  
Télé. 418-492-2832

269, rue Taché, Saint-Pascal  
Québec G0L 3Y0

[www.centrevisuelstpascal.com](http://www.centrevisuelstpascal.com)



## Club des 50 ans et plus

321, rue de l'église, Bureau 3  
Saint-Bruno (Québec) G0L 2M0

Myrtha St-Pierre, présidente  
Téléphone : 418 492-5926

*Activités et loisirs pour tous*

# BASIE|32

web design impression



## CONSTRUCTION RÉMY THÉRIAULT

RBQ: 8344-2053-11

### Rémy Thériault

229, avenue Gilles-Picard  
Saint-Pascal (Québec)  
Tél. : 418 492-9489  
theriaultremy@hotmail.com

### Entrepreneur en construction et rénovation

- agrandissement
- toiture
- finition intérieure
- finition extérieure
- portes et fenêtres, etc.



**provigo** 

**ALIMENTATION LOUIS GRENIER INC.**

501, avenue Patry  
Saint-Pascal-de-Kamouraska  
(Québec) G0L 3Y0  
Tél : 418 492-1034  
Fax : 418 492-1035  
Courriel : alimentationlg@bellnet.ca



Faites votre **provigo**, si vite, si bon ...

[www.provigo.ca](http://www.provigo.ca)

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

EXCAVATION ET TERRASSEMENT

TRANSPORT ET VENTE  
DE SABLE ET DE GRAVIER

CHAMPS D'ÉPURATION  
ET FOSSE SEPTIQUE

MARTEAU HYDRAULIQUE

TAMISEUR ROTATIF

TRAVAUX GÉNIE CIVIL

## Transport Pierre Dionne

R.B.Q.: 8279-7556-30

Pierre Dionne, propriétaire

Cell. : 418.868.9486

Tél. : 418.852.1222

Fax : 418.852.1220

41, rue du Parc-Industriel  
Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0



**Desjardins**  
Caisse du Centre  
de Kamouraska



418 492-4011



877 851-4011



[caisse.t20119@desjardins.com](mailto:caisse.t20119@desjardins.com)



[www.desjardins.com/kamouraska](http://www.desjardins.com/kamouraska)



[www.facebook.com/centrekamouraska](http://www.facebook.com/centrekamouraska)